



Assemblée communale ordinaire du 22 septembre 2020

Présidence : M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents : 41 citoyennes et citoyens

Mardi 22 septembre 2020, 20h00, salle La Lisière

M. Jean-Marc Piguet, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement des comptes 2019 et de l'approbation de deux statuts nouveau ou modifié. Au nom des autorités communales, M. le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur pour une partie de la salle : M. Yves Zbinden

Scrutateur pour l'autre partie de la salle et la table du Conseil communal : M. Pascal Pittet

M. le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Les personnes qui désirent le scrutin à bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux quatre piliers publics de la commune ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle du canton de Fribourg n°36, du 4 septembre 2020*. Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal et sur le site internet www.sales.ch. Aucune remarque de l'assemblée sur le mode de convocation.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2019
(le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il était à disposition à l'administration communale à Sâles durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune).
2. Comptes 2019 du Foyer St-Joseph de Sâles
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2019
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes d'investissement
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation
4. Modification des statuts de l'Association Régionale de la Gruyère ARG – présentation et approbation
5. Option Gruyère, Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère – présentation de l'association et approbation de ses statuts
6. Divers



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter ; le principal point traité concernait le budget 2020, un résumé a paru dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, par 41 voix.

2. Comptes 2019 du Foyer St-Joseph de Sâles

Présentation

Le règlement du Foyer St-Joseph stipule que l'assemblée communale approuve les comptes. La fusion des deux foyers de Sâles et Vuadens étant effective depuis le 1^{er} janvier 2020, c'est le dernier exercice devant être approuvé par l'assemblée communale. M. le Syndic passe la parole à Mme Marie-Claude Descloux, Présidente du Conseil de direction, pour la présentation des comptes 2019.

Les comptes 2019 sont présentés à l'écran, comparés au budget 2019 et aux comptes 2018.

Les charges de fonctionnement représentent un montant total de CHF 3'419'178,35, dont le poste de salaires du personnel soignant (en lien direct avec les besoins en dotation selon les degrés de dépendance des résidents) est pris en charge par l'Etat.

Les frais d'exploitation pour un montant total de CHF 582'866,18 ;

Les produits d'exploitation pour un montant de CHF 4'002'044,53 ;

Le résultat de l'exercice 2019 boucle avec un montant de CHF 0.-.

Rapport de la commission financière

Le rapport est présenté par M. Stéphane Meyer, Président de la commission financière, pour préavis.

La commission financière a pris connaissance de la comptabilité 2019 du Foyer St-Joseph. Aucune anomalie n'a été constatée. L'exercice présente un résultat de zéro. Ce dernier a été obtenu grâce à un bon taux d'occupation, d'une subvention de CHF 18'000.- par année rétroactif sur trois ans pour trois lits court séjour et de dissolutions de réserves. La commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir accepter les comptes 2019 du Foyer St-Joseph de Sâles.

Discussion

Aucune remarque ou question n'est formulée.

Approbation

Les comptes 2019 du Foyer St-Joseph sont approuvés à main levée, à l'unanimité.

Approbation : 32

Opposition : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil communal, le boursier et la secrétaire s'abstiennent lors de ce vote.

3. Comptes communaux 2019

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2019

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :



0. Administration

Charges CHF 709'350.00

Produits CHF 278'131.00

01. Assemblées, conseil communal : Pour le Conseil communal, CHF 56'067.-, soit CHF 1'217.- de plus que prévu au budget. Le tarif en vigueur pour la période législative 2016-2021 est de CHF 75.- par séance et CHF 30.- de l'heure pour les vacations.

02. Administration générale : Le coût de l'administration générale est de CHF 363'084.-. Il reste stable d'année en année et correspond à environ 5,46 % du budget communal.

1. Ordre public

Charges CHF 132'658.00

Produits CHF 53'683.00

10. Protection juridique : C'est le résultat de la cinquième année de fonctionnement du service des curatelles, il est moins bon que le budget en raison de l'augmentation du nombre de cas pris en charge par ce service.

14. Police du feu : Quatrième exercice du CSPi La Sionge. Des charges supplémentaires pour CHF 14'612.- qu'au budget, en raison de la participation communale obligatoire à l'intervention des pompiers de la commune lors de l'incendie de Pra Mori.

15. Militaire : C'est la participation au stand de tir, soit CHF 2,50 par habitant.

16. Protection civile : En charges, le versement à la Protection civile intercommunale, conforme au budget.

17. Protection de la population : Frais pour la suite de la mise en place de l'organe communal de coordination, l'ORCOG. Il y a eu très peu d'activité en 2019. Ce service sera probablement repris par le district ces prochaines années.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 2'019'295.00

Produits CHF 227'236.00

De manière générale, il s'agit de prestations liées, c'est-à-dire que le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.

20. École enfantine : Participation aux dépenses cantonales, donc cela correspond à des charges liées.

21. Cycle scolaire obligatoire : Participation aux charges liées cantonales de CHF 999'860.-. Activités et fournitures scolaires pour CHF 84'600.-. Transports scolaires pour CHF 119'930.-. AES pour CHF 27'218.-. En charges et en produits, CHF 83'638.- pour les salaires de l'AES payés par la commune, la participation de Vaulruz au cercle scolaire de CHF 54'699.- en produits.

22. Écoles spécialisées : Contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie, également des charges liées, moins élevée que prévue.

23. Formation professionnelle : Participation aux dépenses cantonales pour CHF 24'720.- et les bourses scolaires communales pour CHF 7'200.- (moins d'apprentis en 2019).

29. Administration et bâtiments scolaires : En charges, les frais de la commission des écoles, des conciergeries, les charges de chauffage, d'entretien et d'amortissement des bâtiments scolaires. Des travaux d'entretien et de rénovation ont été effectués pour un montant global de CHF 30'503.-. Les produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.



La répartition des frais du chapitre scolaire : 77% pour le cycle obligatoire, 7% l'école enfantine, 2% la formation professionnelle obligatoire et 14% les écoles spécialisées. Un graphique est porté à l'écran, également un graphique reprenant les chiffres du premier exercice du nouveau cercle scolaire fusionné, y compris les transports entièrement à la charge des communes.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 346'731.00

Produits CHF 52'451.00

30. *Culture* : Participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune, pour CHF 34'307.- ainsi que les dons aux sociétés locales pour CHF 16'770.-.

34. *Sport, piscine, centre sportif* : Conciergerie et frais de fonctionnement et d'entretien, les intérêts de l'emprunt pour la construction de la salle polyvalente. Le coût total est conforme au budget.

35. *Autres loisirs* : Bibliothèque Matulu pour CHF 3'000.- (en produit la participation de la commune de Vaulruz à hauteur de CHF 1'500.-), les passeports vacances pour CHF 1'330.- et la régionalisation des sports pour CHF 14'275.-.

4. Santé

Charges CHF 515'266.00

Produits CHF 14'781.00

Le compte santé est essentiellement constitué de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : Il ne reste plus de dépenses liées à l'hôpital de Riaz, les amortissements sont terminés. Il reste un montant de CHF 16'770.- concernant la participation aux ambulances du district.

41. *Homes médicalisés* : C'est la contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes, que ce soit au Foyer St-Joseph ou dans les autres résidences du district. Elle est conforme au budget. En produits, le remboursement du fonds de roulement (prêt ponctuel) de la part du RSSG.

44. *Soins ambulatoires* : Ce poste couvre les frais de soins à domicile et la puériculture (charges liées).

46. *Service médical des écoles* : Ce poste couvre les frais du service dentaire scolaire, entièrement refacturés pour CHF 2'983.-. Aucune subvention aux soins dentaires versée en 2019.

La répartition des charges de ce chapitre est présentée à l'écran sous forme de graphique. Ce chapitre présente une progression constante, en hausse depuis 2001. Pour les homes, depuis 2018, la participation financière de la commune n'est plus liée au nombre de nos résidents, il s'agit d'une participation au pot commun, selon la clé de répartition gruérienne, en application de la nouvelle loi sur les seniors.

5. Affaires sociales

Charges CHF 642'899.00

Produits CHF 2'380.00

53. *Seniors +* : Frais de lancement de la commission communale pour CHF 1'320.-.

54. *Accueil de la petite enfance* : Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à des structures de garde. Dans ce chapitre également le don à l'école maternelle Les Lapins Bleus.

55. *Invalidité* : Il s'agit de charges liées cantonales.



57. *Homes* : C'est le résultat de CHF 0.- du Foyer St-Joseph pour 2019, tel que présenté plus haut.

58. *Assistance* : Charges liées cantonales concernant essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 178'730.- et au Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 24'781.-.

6. Transports et communications

Charges CHF 462'157.00

Produits CHF 10'525.00

62. *Déneigement* : Les frais liés au déneigement se montent à CHF 62'950.- au lieu des CHF 50'000.- prévus au budget. Ce poste varie selon les années et, par nature, est impossible à prévoir précisément.

62. *Frais éclairage public (consommation)* : CHF 6'231.-. Ils étaient de CHF 11'943.- en 2010. L'économie réalisée est le résultat de la politique d'économie d'énergie mise en place.

62. *Imputations internes de l'amortissement* : Des amortissements obligatoires pour près de CHF 139'952.-

62. *Autres charges* : Correspondent aux frais d'entretien des éclairages publics, salaires et prestations sociales du personnel de l'édilité.

62. *Produits* : L'imputation interne pour l'utilisation de l'employé de l'édilité dans les autres dicastères.

65. *Trafic régional* : Il s'agit de charges liées pour la part aux dépenses cantonales pour les transports publics, plus élevée que budgétée, notamment en raison de l'installation de l'arrêt de bus supplémentaire à Romanens.

7. Environnement

Charges CHF 793'589.00

Produits CHF 668'066.00

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir 70% des dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

70. *Approvisionnement en eau* : CHF 277'829.- pour l'achat et la vente d'eau, l'entretien du réseau et des compteurs.

71. *Protection des eaux* : CHF 242'725.-. Les charges correspondent aux frais de l'AIMPGPS (station d'épuration) et l'entretien du réseau d'épuration. Les produits sont les taxes d'épuration.

72. *Ordures ménagères* : Le montant correspond parfaitement au budget. L'augmentation de la taxe poubelle en 2016 permet de conserver un équilibre précaire des charges et produits puisque le taux de couverture est de 77%, proche de la limite des 70% exigés.

75. *Correction des eaux* : Le montant des charges est plus bas que prévu, les travaux non réalisés ont été remis au budget 2020.

8. Economie

Charges CHF 17'394.00

Produits CHF 40'566.00

80. *Agriculture* : Correspond au paiement et au remboursement des diminutions des aires agricoles, au contrôle du feu bactérien.

81. *Forêts* : La part au bénéfice 2019 du Triage forestier est conforme au budget, avec un montant de CHF 19'809.-.



83. *Tourisme* : Correspond à la cotisation à La Gruyère Tourisme.

84. *Scierie* : Les charges correspondent aux frais de conciergerie, taxes, assurances ECAB, frais d'entretien. Les produits correspondent aux locations pour CHF 18'831.-, en légère diminution car plus d'habitants de la commune ont loué La Scierie et ils bénéficient d'un tarif plus avantageux que des personnes extérieures à la commune, mais le signal est positif puisque la salle leur est dédiée.

9. Finances et impôts

Charges CHF 1'011'957.00

Produits CHF 5'252'242.00

90. *Impôts* :

Personnes physiques : CHF 3'127'101.-, montant de l'impôt sur la fortune et à la source, meilleur que prévu grâce aux rattrapages consécutifs à l'amnistie fiscale.

Personnes morales : CHF 75'622.-, montant nettement inférieur au budget.

Contribution immobilière : CHF 232'535.- (CHF 182'120.- en 2014, pour exemple) avec l'augmentation de la valeur immobilière.

Impôts sur les véhicules : CHF 113'167.-, conforme au budget.

Le solde correspond à divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc...), très bons cette année.

93. *Péréquation* : il s'agit des recettes liées à la péréquation intercommunale, conforme au budget.

94-95. *Gérance fortunes et dettes* : En charges, les intérêts et amortissements obligatoires, les charges des immeubles de la commune, conciergerie, entretiens et rénovations, énergie, ECAB. En produits, les imputations internes et amortissements, les loyers des locations des immeubles et la location des parquets communaux.

99. *Postes non ventilables* : Un transfert de provision a été exigé par le Service des communes de CHF 450'000.-, qui apparaît en charges et en produits afin de le faire apparaître au bilan. Il correspond à la mise en réserve effectuée dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Aussi dans ce chapitre, l'augmentation de la provision de la perte sur débiteurs de CHF 8'000.- et la réfection de la place des Gurles pour CHF 8'800.- (ce montant provient du budget de CHF 10'000.- non attribué et utilisé cette année pour améliorer cet espace).

La composition et la répartition des impôts sont présentées à l'écran sous forme de graphiques et en pourcentages.

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2019 bouclent avec un déficit de CHF 51'236,21, inférieur au déficit budgété de CHF 127'188.-.

REPARTITION DU RESULTAT

Amortissements extraordinaires	0.00
Attribution aux réserves	0.00

Perte de l'exercice 2019 (comptable) 51'236.21

Rapport de la commission financière

L'organe de révision a établi son rapport sur la vérification des comptes de fonctionnement 2019. Selon son appréciation, la comptabilité communale est tenue correctement et conforme à la législation en vigueur. La commission financière a pris connaissance de ce rapport et a également examiné les comptes de fonctionnement 2019. Toutes les explications ont été fournies par Messieurs Jean-Marc Piguët, Nicolas Hassler et Thierry Gendre, trio toujours aussi efficace et professionnel. Le résultat de l'exercice comptable se solde avec une perte de CHF 51'000.- moins important que prévu et dû principalement au meilleur résultat du Foyer St-Joseph.



Nous profitons de l'occasion pour remercier le Conseil communal de gérer judicieusement le patrimoine communal et du travail fourni en général. La commission financière recommande aux citoyennes et aux citoyens d'approuver les comptes de fonctionnement 2019 de la commune de Sâles.

Discussion

Monsieur Lucien Menoud demande quel est le coût des transports scolaires depuis la fusion du cercle scolaire et quelle en est l'augmentation ? Mme Caroline Favre indique que pour l'année scolaire, le montant est de CHF 220'000.-. M. le Syndic d'ajouter qu'il y a un double effet étant donné qu'une partie des salaires des instituteurs, qui était payée par la commune, ne l'est plus et est reprise par l'Etat, d'où une augmentation qui ne se distingue pas nettement dans le chapitre des écoles, mais qui avoisine CHF 100'000.- pour les transports, partagée avec Vaulruz.

Vote

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2019 de la commune ?

Approbation : 41 – 9 = 32. Opposition : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil communal, le boursier et la secrétaire s'abstiennent lors de ce vote.

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2019

Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune. Un résumé a paru dans le bulletin communal. M. le Syndic passe en revue les différents comptes d'investissement et apporte les commentaires suivants :

1. Ordre public

14. Police du feu

- Le crédit d'investissement de CHF 9'032.- pour l'achat d'équipements de sapeurs, seize appareils PR (protection respiratoire). Comme voté au budget, cet investissement est directement repris par la réserve.

2. Enseignement et formation

29. Administration scolaire :

- Le crédit d'investissement pour l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux, au budget pour CHF 103'000.-, n'a pas été utilisé. Le Conseil communal l'a repoussé à 2021 car le projet doit être modifié, les solutions de chauffage des écoles telles qu'envisagées n'étant plus tolérées dans les normes environnementales.

- L'aménagement de la place de jeux : la facture intervient en 2019, il était budgeté à CHF 70'000.- en 2018. L'investissement est terminé avec un dépassement de CHF 6'334.- dû au changement de la tyrolienne non prévu, pour des raisons de normes de sécurité ayant évoluées entre temps.

6. Transports et communications

62. Routes communales, génie civil :

- En charges CHF 488'254.-, en produits les subventions de CHF 19'999.-. Il s'agit de la sixième tranche du crédit d'investissement pour le plan quinquennal d'entretien des routes. La fin des travaux est réalisée en 2020 et le bouclage de l'investissement pourra être fait.

- Les travaux du trottoir de Romanens sont terminés, la facturation est en cours de finalisation.

7. Environnement

70. Approvisionnement en eau et 71. Protection des eaux : Il s'agit de taxes de raccordements encaissées pour un montant de CHF 4'500.-.

8. Scierie communale

Il s'agit des travaux d'assainissement du bâtiment. La fin des travaux et la facturation interviendront en 2020.



Total des investissements :

Charges CHF 646'351.00

Produits CHF 33'531.00

Les comptes d'investissement 2019 se soldent avec un investissement global de CHF 612'820.20.

Rapport de la commission financière

La commission financière a pris connaissance du rapport de la fiduciaire Gefid Conseils SA concernant la vérification des comptes d'investissement 2019. L'exercice 2019 respecte les décisions ratifiées par l'assemblée communale et est conforme au budget voté : l'aménagement de la place de jeux, la réfection des routes, l'assainissement des chauffages, l'aménagement du trottoir de Romanens, l'assainissement du bâtiment de La Scierie à Maules. La commission financière recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir accepter les comptes d'investissement 2019 de la commune de Sâles.

Discussion

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

Vote

Approuvez-vous les comptes d'investissement 2019 de la commune ?

Approbation : 41 – 9 = 32. Opposition : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil communal, le boursier et la secrétaire s'abstiennent lors de ce vote.

4. Modification des statuts de l'Association Régionale de la Gruyère ARG

M. le Syndic donne la parole à Monsieur Nicolas Hassler, Vice-Syndic et délégué à l'ARG, pour la présentation des modifications des statuts de l'ARG, préalablement étudiées et approuvées par l'Assemblée des délégués de l'ARG.

Les statuts complets étaient à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal.

L'association a pour but de

- Promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement ;
- Procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des art. 28. et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LAtec) et en rapport avec la conception générale de la politique d'innovation régionale, au sens de l'art 19a de la loi sur la promotion économique (LPEC) ;
- Assurer en particulier toutes les tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du canton.

La principale modification touche l'article 21, les autres modifications relevant du toilettage. L'ARG est doté d'un compte de fonctionnement et d'un compte d'investissement similaire à ceux des communes. Le Fonds d'investissement est destiné au financement ou au subventionnement de travaux d'intérêt régional. Selon l'article 21 avant proposition de modification, le Fonds était alimenté à hauteur d'un million de francs par année. Cette contribution était toutefois limitée jusqu'en 2020. Parallèlement à ce Fonds, l'ARG encaisse une contribution de CHF 4.50 par habitant pour ses frais de fonctionnement, soit un montant annuel d'environ CHF 250'000.-.

Or, ces dernières années, les coûts de fonctionnement se sont élevés à environ CHF 320'000.- en raison de l'augmentation des tâches aujourd'hui dévolues à la région et définies à l'art 3 des statuts, notamment aux nouveaux besoins de la région, en lien avec le suivi du Plan directeur régional impliquant l'engagement d'un chef de projet en aménagement du territoire. La différence a été prise en charge par le Fonds régional d'investissement. Afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de l'Association, les organes de l'ARG ont mené des réflexions et étudié plusieurs variantes.

La solution retenue consiste à ne pas augmenter le montant total soit CHF 1'250'000.- des contributions annuelles ordinaires d'investissement et de fonctionnement, versées chaque année par les communes, mais de les répartir différemment comme suit :



- Fonds régional d'investissement : diminution de la contribution annuelle ordinaire de CHF 1'000'000.- à CHF 750'000.-
- Contribution annuelle de fonctionnement de CHF 250'000.- à CHF 500'000.-

Afin de disposer d'une alimentation pérenne dudit Fonds, il est prévu de limiter la contribution annuelle ordinaire au Fonds régional d'investissement sur une période de trois législatures, soit jusqu'en 2036.

Selon les art. 29 et 30, ces contributions sont réparties selon la clé de répartition gruérienne qui fonctionne également pour les CO et le Réseau de santé à savoir

- 25% au prorata de la population dite légale
- 75% au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Conformément à l'article 113 de la LCo, les communes membres de l'ARG sont invitées à soumettre les modifications statutaires à l'approbation de leurs législatifs communaux puis à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Les modifications proposées répondent aux besoins de l'ARG et concordent avec la législation actuellement en vigueur. Elles permettront de poursuivre les travaux futurs de l'Association. Pour ces motifs, le Conseil communal propose d'approuver la modification des statuts de l'ARG.

Ouverture à la discussion

Monsieur Lucien Menoud demande si cette modification entraînera des coûts supplémentaires pour la commune de Sâles. M. Nicolas Hassler répond que non, c'est la répartition du financement qui est modifiée, avec la constitution du Fonds régional d'investissement. La contribution est versée par les communes sous la forme d'un forfait annuel et répartie entre les communes selon la clé de répartition qui reste inchangée.

Vote

Acceptez-vous le règlement scolaire communal tel que présenté ?

Approbation : 41 voix

Opposition : 0

Abstention : 0

5. Option Gruyère, Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère – présentation de l'association et approbation des statuts

M. le Syndic donne la parole à M. Isabelle Seydoux, Conseillère communale responsable du dicastère concerné, pour cette présentation.

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans *Les Quatre font la Une*, les statuts de l'association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse «Option Gruyère» étaient à disposition sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale. Ils ne seront pas intégralement lus ce soir.

Aussi, nous vous proposons quelques brèves explications générales sur l'association avant de passer à vos éventuelles questions et au vote.

Option Gruyère confie à la culture, à l'enfance et à la jeunesse un rôle moteur dans les processus d'intégration et d'échanges. La jeune génération est dépositaire du monde de demain. L'impliquer dans les réflexions de société par une association intercommunale est nécessaire.

Option Gruyère est un outil pour la planification régionale, la création de réseaux.

L'association permettra d'assurer l'élaboration et l'harmonisation de la politique tarifaire pour les structures d'accueil extrafamilial de jour, conformément aux dispositions légales, notamment en harmonisant les conditions de subventionnement des gardes d'enfants avec une grille de référence unique, en se coordonnant entre les communes et en portant ensemble la gestion du dossier. Grâce à cette coordination, un règlement de portée générale pourra être défendu par une association. Face à des offres harmonisées, les parents pourront choisir plus librement la structures accueillant leur enfant.



L'association apportera un soutien aux communes, en favorisant l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes. Elle aura également pour tâche de développer des programmes du type « FriTime » au niveau de la région, avec l'impulsion et le soutien de professionnels. L'association FriTime encourage et soutient les communes du canton à développer des activités variées, gratuites et accessibles à toutes et tous, en collaboration avec le réseau associatif des régions. Option Gruyère veut être un partenaire des Société de Jeunesse et du futur Conseil des Jeunes.

Actuellement, nous participons à hauteur de CHF 3.-/habitant pour la saison culturelle de la Salle CO2 de la Tour-de-Trême. La contribution annuelle augmenterait donc de CHF 7.-/ habitant afin d'atteindre CHF 10.-/habitant. Les statuts précisent que la cotisation par habitant ne peut dépasser CHF 20.-/habitant.

La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal. Cette clé de répartition est déjà en vigueur dans d'autres associations intercommunales (l'EMS de la Sionge, l'ARG, le RSSG)
Merci pour votre attention.

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Vote

Approuvez-vous les statuts de l'Association Option Gruyère et, le cas échéant, l'adhésion à la nouvelle association intercommunale ?

Approbation : 39

Opposition : 0

Abstention : 2

6. Divers

M. le Syndic rappelle que les élections communales auront lieu en 2021, le 1^{er} tour le 7 mars 2021 et le second tour le 28 mars 2021. Le délai officiel pour le dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal est fixé au lundi 25 janvier 2021 à 12 heures.

M. le Syndic donne une information sur le futur Centre sportif de la Gruyère et la votation communale du dimanche 27 septembre y relative. La commune a bénéficié d'une présentation complète du projet à La Lisière ce 2 septembre. Les plans du site et des bâtiments sont projetés à l'écran.

La parole est donnée à l'assemblée communale.

Concernant le Centre sportif régional, **Monsieur Pascal Pittet** fait part de ses interrogations quant à l'aspect écologique du projet, notamment la patinoire utilisée toute l'année. De plus, il lui semble que les coûts présentés ne représente que 2/3 de la réalité. Monsieur le Syndic explique que les aspects écologiques ont été pris en considération en tenant compte des normes énergétiques en vigueur dans les bâtiments publics, notamment avec un système d'échange thermique rationnel des installations. Le coût de CHF 55'000'000.- pour la réalisation du projet a été longuement étudié et est garanti par le partenariat avec les entreprises privées. **Monsieur Jean-José Ruffieux** précise que la répartition des coûts de fonctionnement a été publiée dans la presse et représente un coût de CHF 55.-/habitant et par an. A noter que le déménagement de la patinoire libère l'Espace Gruyère, élément revendiqué et plébiscité par les exploitants agricoles qui disposent d'un espace d'exposition à temps plein.

Monsieur Jean-José Ruffieux demande si les résultats du sondage réalisé par la commission seniors +, auprès des seniors de la commune, seront communiqués. Madame Isabelle Seydoux répond que les résultats dans le détail ne seront pas communiqués mais que la commission se réunit cet automne pour faire un bilan des réponses dans le cadre du concept global demandé aux communes. La commission s'est focalisée sur le support à apporter aux seniors durant la période de pandémie de Covid-19.



COMMUNE DE SALES

1625 SALES

Routes : Les travaux de la route de la Buchille sont à présents terminés. Le crédit d'étude voté pour le projet de réfection de la route de Romanens a permis d'affiner le projet et de le chiffrer précisément. L'investissement sera vraisemblablement présenté en décembre. Entre temps, des tacons seront réalisés sur la chaussée aux endroits les plus abîmés, notamment le haut de la route.

Monsieur Pascal Pittet propose de mettre le micro à disposition des personnes présentes à l'assemblée communale. Pour des raisons sanitaires du fait de la pandémie de Covid-19, le micro ne circulait pas ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic informe que la prochaine assemblée aura lieu le mardi 1^{er} décembre 2020 et clôt cette assemblée communale à 21h23.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Jean-Marc Piguet



La secrétaire

Estelle Chayrou